

Les Associés En Placement Brandes et Cie

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions mondiales Greystone (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous pouvez obtenir des renseignements plus détaillés dans le prospectus simplifié du Fonds. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, contactez la société Gestionnaires d'actifs Bridgehouse (Bridgehouse) au 1-877.768.8825, écrivez à l'adresse inquiries@bridgehousecanada.com ou visitez le site www.bridgehousecanada.com.

Avant d'investir dans un fonds, il importe de considérer sa pertinence par rapport aux autres placements que vous détenez et votre niveau de tolérance au risque.

Avec prise d'effet vers le 7 juillet 2017, les titres de série KH changeront de désignation pour devenir des titres de série AH. La série KH n'existera plus après ce changement. Les changements de désignation interviendront à leur valeur liquidative par titre respective du moment.

Le programme de tarification de lancement établi pour le Fonds d'actions mondiales Greystone est offert aux porteurs de parts actuels de la série KH du Fonds, ainsi qu'aux épargnants qui souscrivent des parts de série KH du Fonds jusqu'au 31 décembre 2017, inclusivement. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu

Codes de Fonds :	465	Gestionnaire du Fonds :	La société Les Associés En Placement Brandes et Cie, exploitée sous le nom Gestionnaires d'actifs Bridgehouse.
Date de création de la série :	9 mai 2016	Gestionnaire de portefeuille :	La société Les Associés En Placement Brandes et Cie exploitée sous le nom Gestionnaires d'actifs Bridgehouse
Valeur totale du Fonds au 31 mai 2017 :	5,0 million de dollars	Sous-conseiller en valeurs :	Greystone Managed Investments Inc. (Greystone)
Ratio des frais de gestion (RFG) au 31 décembre 2016 :	2,05 %	Distributions :	Annuelles - au mois de décembre, le cas échéant ; automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires
		Placement minimal :	100 000 \$ placement initial, 500 \$ placements additionnels, 100 \$ programme de prélèvements automatiques (PPA)

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement de ce Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du monde entier.

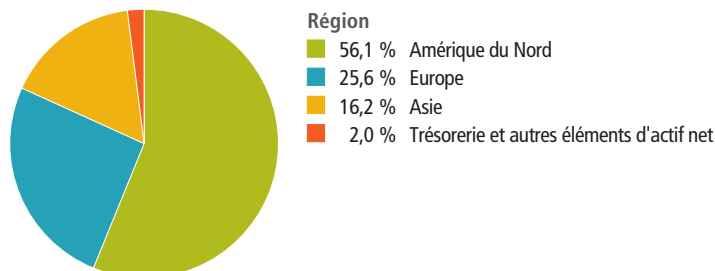
Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2017. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux titres (31 mai 2017)

1. JPMorgan Chase & Co	2,5 %
2. Citigroup Inc	2,5 %
3. UnitedHealth Group Inc	2,4 %
4. Microsoft Corp	2,2 %
5. Altria Group Inc	2,1 %
6. Alphabet Inc	2,1 %
7. Visa Inc	2,1 %
8. Mastercard Inc	2,1 %
9. TJX Companies Inc.	2,0 %
10. Home Depot Inc	2,0 %
Les 10 principaux placements représentent 22 % du Fonds.	22 %

Nombre total de placements : 71

Répartition des placements (31 mai 2017)



Secteur
19,4 % Technologies de l'information
15,4 % Services financiers
14,3 % Consommation discrétionnaire
13,9 % Industrie
10,6 % Soins de santé
8,0 % Biens de consommation de base
5,5 % Énergie
3,5 % Immobilier
2,9 % Télécommunications
2,6 % Matériaux
2,0 % Trésorerie et autres éléments d'actif net
1,9 % Services publics

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation des rendements d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements plus élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Selon l'évaluation de Bridgehouse, le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen**.

Comme il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne représente qu'une estimation de Bridgehouse. Généralement, ce niveau est établi en fonction de la variation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité prévue du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds ayant un faible niveau de risque peut toujours subir une perte.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques particuliers qui peuvent influencer les rendements du Fonds, voir la section Risques du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme c'est le cas de la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série KH du Fonds depuis sa création. Les frais sont déduits des rendements indiqués. Les frais réduisent les rendements du Fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car cette série de parts du Fonds est offerte depuis moins d'une année civile.

Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Les meilleurs et pires rendements sur 3 mois ne peuvent être présentés, car cette série de parts du Fonds est offerte depuis moins d'une année civile.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	6,5 %	28 février 2017	Votre placement augmenterait à 1 065 \$
Pire rendement	-0,4 %	31 octobre 2016	Votre investissement baisserait à 996 \$.

Rendement moyen

Si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts de série KH de ce Fonds le jour où la catégorie a été créée, ce montant vaudrait 1 159 \$ en date du 31 mai 2017. Cela représente un taux de rendement annuel composé de +14,9 %.

À qui le fonds est-il destiné?

- Ce Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent investir à long terme et ajouter à leur portefeuille le potentiel de plus-value de sociétés du monde entier. Ce Fonds ne se prête pas aux placements à court terme et ne convient pas aux investisseurs qui ne peuvent pas tolérer un niveau moyen de volatilité. Les séries de parts couvertes du Fonds conviennent aux investisseurs qui souhaitent limiter l'exposition aux fluctuations des devises des marchés développés par rapport au dollar canadien.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez, ou non, le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants affichent les frais et les charges que vous pourriez devoir déboursier pour acheter, détenir ou vendre des parts de série KH du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez à obtenir de l'information sur d'autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a qu'une seule option de frais de souscription lorsque vous achetez les parts de cette série de ce Fonds.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription à l'acquisition	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	Les frais de souscription sont négociables avec votre représentant au moment de l'achat. Ils sont prélevés sur le montant que vous investissez et versés à la société de votre représentant sous forme de commission.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas directement ces frais. Ils vous touchent, car ils réduisent les rendements du Fonds. Au 31 décembre 2016, les frais du Fonds correspondaient à 2,31 % de sa valeur. Cela équivaut à 23 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (exprimé en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	2,05 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,26 %
Frais du Fonds	2,31 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous détenez un placement dans le Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Bridgehouse paie la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est versée à partir des frais de gestion du Fonds et est basée sur la valeur quotidienne moyenne de votre placement.

La commission de suivi est de 1,00 % ou de 10,00 \$ par tranche de 1 000 \$ investie chaque année.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais quand vous achetez, conservez, vendez ou échangez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de chèque sans provision	Des frais de 25 \$ peuvent être facturés pour les chèques sans provision.
Frais d'opération à court terme	Bridgehouse se réserve le droit de facturer des frais d'opération à court terme allant jusqu'à 5 % de la valeur liquidative des parts que vous vendez ou échangez dans les 90 jours suivant l'achat, en plus des frais d'échange ou de rachat applicables qui peuvent être facturés, afin de prévenir toute opération à court terme inappropriée et excessive qui pourrait nuire au Fonds.
Frais d'échange de titres	Un maximum de 2 % du montant de l'échange peut être facturé et payé à la société de votre représentant pour son temps et ses conseils et pour couvrir les coûts de traitements associés à l'échange. Tous les frais d'échange sont négociables avec votre représentant.
Frais de virement télégraphique	Des frais de 25 \$ peuvent être facturés si vous demandez un virement télégraphique.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent une information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec la société Gestionnaires d'actifs Bridgehouse ou votre représentant pour obtenir le prospectus simplifié du Fonds ou tout autre document d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds composent l'ensemble des documents légaux du Fonds.

Gestionnaires d'actifs Bridgehouse
20, rue Bay, bureau 400, C.P. 62
Toronto (Ontario) M5J 2N8
Téléphone : 1-877-768-8825
inquiries@bridgehousecanada.com
www.bridgehousecanada.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

*La société Les Associés En Placement Brandes et Cie, exploitée sous le nom Gestionnaires d'actifs Bridgehouse.